

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 709**9 juillet 2004****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| Am Bann 4 Société Immobilière S.A., Luxembourg. | 34019 | Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-C, S.à r.l., Luxembourg | 33986 |
| Am Bann 5 Société Immobilière S.A., Luxembourg. | 34022 | Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A., Luxembourg | 33992 |
| Ami Consult, S.à r.l., Luxembourg. | 34018 | Lexsis, S.à r.l., Bettembourg | 34019 |
| Amyda, S.à r.l., Bourglinster. | 33996 | LN Holdings S.A., Luxembourg | 34026 |
| ASF Participations S.A. | 34028 | LN Holdings S.A., Luxembourg | 34028 |
| Banesfondo Internacional, Sicav, Luxembourg. | 34018 | Lux-Euro-Stocks (Sicav), Luxembourg. | 34030 |
| Beltrame International S.A., Luxembourg | 34023 | Lux-Euro-Stocks (Sicav), Luxembourg. | 34032 |
| Capital International Fund, Sicav, Luxembourg. | 34013 | Luxair Finance S.A.H., Luxembourg | 34022 |
| Capital Italia S.A., Sicaf, Luxembourg. | 34011 | Luxizz S.A., Luxembourg | 33993 |
| Capital Italia S.A., Sicaf, Luxembourg. | 34011 | M.K. Finance S.A., Bertrange | 34022 |
| Carl's S.A., Luxembourg. | 34025 | M.K. Finance S.A., Bertrange | 34032 |
| Coditel S.A., Luxembourg. | 34009 | M.K. Finance S.A., Bertrange | 34032 |
| Dépositaire Reding Johnny, S.à r.l., Hovelange. | 34009 | Marques Distribution, S.à r.l., Beaufort | 34010 |
| Dépositaire Reding Johnny, S.à r.l., Hovelange. | 34009 | Marques Distribution, S.à r.l., Beaufort | 34010 |
| DSW A.G., Schengen. | 33995 | Matterhorn S.A., Luxembourg | 34011 |
| DSW A.G., Schengen. | 33996 | NBG Luxfinance Holding S.A., Luxembourg. | 34018 |
| E.L. Transports, S.à r.l., Olm | 34021 | NBG Synesis Funds, Sicav, Luxembourg | 34018 |
| E.L. Transports, S.à r.l., Olm | 34022 | Neofacto, S.à r.l., Esch-sur-Alzette. | 34013 |
| Efoam S.A., Luxembourg | 34025 | Neonline, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 34018 |
| Efoam S.A., Luxembourg | 34025 | New Europe East Investment Fund, Sicaf, Luxembourg. | 34008 |
| EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund, Sicav, Luxembourg | 34028 | New Europe East Investment Fund, Sicaf, Luxembourg. | 34008 |
| Exeter International Corporation S.A. | 34008 | Paxton, S.à r.l., Oberanven | 34019 |
| Finconex S.A., Luxembourg | 33986 | Peri Trading Company, S.à r.l., Luxembourg | 34019 |
| Gaijin Holding S.A., Luxembourg. | 34014 | Realty Business Center S.A., Limpach | 34005 |
| Gaijin Holding S.A., Luxembourg. | 34014 | Realty Business Center S.A., Limpach | 34007 |
| Gaijin Holding S.A., Luxembourg. | 34014 | RTL Plus S.A., Luxembourg | 34013 |
| GESTLB, S.à r.l., Bascharage | 34020 | Serfralux, S.à r.l., Dudelange | 34004 |
| GeMoBa, S.à r.l., Pettingen | 34012 | Soloter S.A., Rodange | 34029 |
| Groupe Krimar S.A.H., Bertrange | 34010 | Teahupoo, S.à r.l., Luxembourg | 34019 |
| Heroca S.C.I., Esch-sur-Alzette | 34024 | Triki-Feki-Cherif-Ebbabe, S.e.n.c., Diekirch. | 34026 |
| Heroca S.C.I., Esch-sur-Alzette | 34025 | Viennoise S.A.H., Luxembourg | 34007 |
| High-Tech Constructions S.A., Luxembourg | 33997 | Waterview, S.à r.l., Luxembourg | 34003 |
| International Strategy Corporation S.A., Luxembourg. | 34014 | Wimeb S.A., Luxembourg. | 34008 |
| Lehman Brothers European Mezzanine LB, S.à r.l., Luxembourg. | 33998 | | |

FINCONEX, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 41.720.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01109, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039849.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-C, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 100.709.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the seventh of May.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-C, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda register of companies under number 34.909, duly represented by its general partner LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, duly represented by its general partner LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003 Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

here duly represented by Marc Meyers, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York (U.S.A.), on 5th May, 2004.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Art. 1. Name - Duration

There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-C, S.à r.l. (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 2. Corporate object

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to receive or grant licenses on intellectual property rights. The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Registered office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each, all fully subscribed and fully paid up.

The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 6. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 7. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 8. Management

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

Art. 9. Meetings of the board of managers

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager upon giving at least two days' prior notice, at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall among others meet for taking any decision resulting in the Company incurring a liability or making an investment exceeding EUR 10,000.-.

The board of managers shall, before taking any decision resulting in the Company making an investment exceeding EUR 10,000.- seek advice from an investment adviser appointed by the shareholders.

The convening notice shall be given in writing, whether in original, by facsimile, or such other telecommunication means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may request that the board of managers consider the appointment of a person designated by the shareholders as observer with the right to attend, either physically or by telephone, video conference call or any other similar means of communication, the meetings of the board of managers, and to participate in the discussions, but not to vote upon any resolutions submitted to the board of managers. The agenda of each meeting of the board of managers shall be sent to the shareholders at least 5 days prior to the meeting, or as soon as reasonably practicable.

The resolutions of the managers can, instead of being passed at a meeting of the board of managers, be passed in writing with the unanimous consent of the managers. In this case, each manager and the shareholders shall be sent an explicit draft of the resolutions to be passed. The managers shall vote in writing on one or several counterparts which collectively will constitute the resolutions.

Art. 10. Representation - Authorised signatures

In dealings with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. General meetings of shareholders

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

Notwithstanding the above, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 13. Financial year

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year starts today and ends on 31st December, 2004.

Art. 14. Financial statements

Each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders; and
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

In case of winding up the Company, liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 17. Application of the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-C, L.P., as aforementioned.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about one thousand six hundred euro (1,600.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed for an undetermined period of time as managers of the Company:
 - Petra Dunselman, company director, born on 6 April 1965, in Amsterdam (the Netherlands), residing at 29, rue de Helpert, L-7418 Buschdorf;
 - Jean Lemaire, company director and banking consultant, born in Bastogne (Belgium) on 10 July 1953, residing at 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
- 2) The address of the registered office is established at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-C, L.P., une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistrée au registre des sociétés de Bermuda sous le numéro 34.909, dûment représentée par son associé commandité LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003, L.P., une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, dûment représentée par son associé commandité LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003 LIMITED, une société constituée sous les lois de Bermuda,

ayant son siège social à Codan Services Limited, Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, ici représentée par Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à New York (Etats-Unis), le 5 mai 2004.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire ainsi que par le notaire sousigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu' elle déclare constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. Nom - Durée

Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-C, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de la faillite ou de la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés.

Art. 2. Objet social

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds pour créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs, et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, et se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions sur la propriété immobilière ou mobilière que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 6. Cession de parts sociales

Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition de remplir les exigences de l'article 189 de la Loi.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 8. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance

Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation de tout gérant, notifiée au moins deux jours avant la réunion, au lieu indiqué dans la convocation. Le conseil de gérance se réunit entre autres pour les décisions résultant en ce que la Société contracte une dette ou effectue un investissement excédant EUR 10.000,-.

Le conseil de gérance devra, avant toute décision résultant en ce que la Société effectue un investissement excédant EUR 10.000,- prendre avis auprès d'un conseiller en investissement désigné par les associés.

La convocation peut être envoyée par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication de nature à prouver la convocation. Une telle convocation n'est pas requise lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et déclarent qu'ils ont dûment été informés et qu'ils ont pris entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion donné par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication. Il peut être renoncé à la procédure de convocation avec l'accord unanime de chaque membre du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence téléphonique ou par tous autres moyens similaires ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens est considérée équivalente à une participation en personne à la réunion.

Les actionnaires peuvent demander que le conseil de gérance considère la nomination d'une personne désignée par les actionnaires comme observateur ayant droit de participer, ou bien physiquement ou par téléphone, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire, aux réunions du conseil de gérance et de participer aux discussions, mais dépourvue de tout droit de vote sur les résolutions soumises au conseil de gérance. L'ordre du jour de toute réunion du conseil de gérance devra être communiqué aux actionnaires au moins 5 jours avant la réunion, ou aussitôt que raisonnablement faisable.

Les décisions des gérants peuvent, au lieu d'être prises lors d'une réunion du conseil de gérance, être prises par écrit réunissant l'unanimité des consentements des gérants. Dans ce cas, chaque gérant et les actionnaires devront recevoir un projet explicite des décisions à prendre. Les gérants devront voter par écrit sur un ou plusieurs documents qui tous ensemble formeront les décisions.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. Assemblées générales des associés

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 13. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Art. 14. Comptes sociaux

Chaque année les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Affectation des bénéfices

Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes.

1. Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes; et
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Application de la Loi

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-C, L.P., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cent euros (1.600.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée en tant que gérants de la Société:
 - Petra Dunselman, administrateur de société, née le 6 avril 1965, à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à 29, rue de Helpert, L-7418 Buschdorf;
 - Jean Lemaire, administrateur de société et consultant bancaire, né le 10 juillet 1953, à Bastogne (Belgique), demeurant à 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social de la Société est établie à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Meyers, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2004, vol. 898, fol. 5, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2004.

B. Moutrier.

(039058.3/272/375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 82.048.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth of April.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

Mr Luc Courtois, avocat à la cour, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the stock company LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND ADVISORS S.A., (R. C. Luxembourg section B number 82.048), having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, pursuant to unanimous written resolutions of the board of directors dated March 10, 2004.

The resolutions, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in his/her said capacity, has required the undersigned notary to state his/her declarations as follows:

1. The company LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND ADVISORS S.A., (the «Company»), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 7, 2001, published in the Mémorial C number 1083 of November 29, 2001.

2. The Company's subscribed capital is fixed at eighty thousand United States Dollars (USD 80,000.-), divided into eight thousand (8,000) Shares having a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

3. Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorized capital is set at two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-), divided into twenty thousand (20,000) Shares, having a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

The issued capital of the Company may be increased by the board of directors who is authorised to issue additional Shares and to grant options to subscribe for Shares up to the total authorised capital to such persons and on such terms as it shall see fit and to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4. By circular resolutions of March 10, 2004, the board of directors of the Company has decided to increase the capital of the Company by forty-five thousand United States Dollars (USD 45,000.-) so as to raise the capital of the Company from its present amount of eighty thousand United States Dollars (USD 80,000.-) to the amount of one hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 125,000.-) by the creation and issue of four thousand five hundred (4,500) new Shares with a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

5. The new Shares have been taken up by LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED and fully paid up by payment in cash, so that the amount of forty-five thousand United States Dollars (USD 45,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of such decisions, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«Art. 5. First paragraph.

The subscribed capital is set at one hundred and twenty-five thousand US dollars (125,000.- USD), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares of a par value of ten US dollars (10.- USD) per share.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand one hundred and fifty Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase is evaluated at 37,856.48 EUR.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Luc Courtois, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du gérant de la société anonyme LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND ADVISORS S.A., (R. C. Luxembourg section B numéro 82.048), ayant son siège social à L1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, en vertu de résolutions écrites adoptées à l'unanimité par le conseil d'administration le 10 mars 2004.

Les résolutions resteront, après avoir été signées ne varietur par la/le comparant(e) et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle/lequel comparant(e), ès qualité qu'elle/il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La société LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND ADVISORS S.A., (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1083 du 29 novembre 2001.

2. Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à quatre-vingt mille dollars US (80.000,- USD), divisé en huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à deux cent mille dollars US (200.000,- USD), divisé en vingt mille (20.000) actions, ayant une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté par le conseil d'administration qui est autorisé à émettre des actions nouvelles à concurrence du capital autorisé, à telles personnes et à telles conditions que les conseil d'administration estimera convenables et à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux actions nouvelles.

4. Par décision circulaire du 10 mars 2003, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-cinq mille dollars US (45.000,- USD), pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt mille dollars US (80.000,- USD) à cent vingt-cinq mille dollars US (125.000,- USD) par la création et l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

5. Les actions nouvelles ont été souscrites par LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED et ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de quarante-cinq mille dollars US (45.000,- USD) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille dollars US (125.000,- USD), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à la somme de 37.856,48 EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Courtois, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2004, vol. 526, fol. 89, case 3. – Reçu 378,56 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mai 2004.

J. Seckler.

(038613.3/231/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

LUXIZZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 91.695.

L'an deux mille quatre, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme LUXIZZ, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hespérange, en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C page 12798 de 1998 et dont les statuts ont été

modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C numéro 295 du 19 mars 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91.695.

L'assemblée est présidée par Madame Joëlle Wurth, comptable, demeurant à Beckerich, qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Danielle Wellemans, gérante de société, demeurant à B-Asse.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social avec modification afférente de l'article 4 des statuts.

2. Révocation de Monsieur Yannick Uytterhaegen de son poste d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration, avec décharge pour ses mandats.

3. Nomination d'un nouvel administrateur et autorisation à donner au conseil d'administration de nommer un nouvel administrateur-délégué.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social.

En conséquence l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la société est le suivant:

- agent commercial,

- personne intermédiaire en commerce et industrie,

- organiser et aménager des bourses, expositions, fancy-fair, marchés, salons d'exposition, étalages et ventes publiques et/ou donner des conseils pour ceci et négoce pour tiers.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer de son poste d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration, Monsieur Yannick Uytterhaegen, employé privé, demeurant à Grevenknapp et de lui donner décharge pour ses mandats.

Troisième résolution

Elle nomme comme nouvel administrateur pour une durée de six ans, la société de droit belge GOLDEN ITALIA INTERNATIONAL, avec siège social à B-1730 Asse, 1, Petrus Ascanusstraat et elle autorise le conseil d'administration à la nommer comme nouvel administrateur-délégué, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: J. Wurth, C. Counhaye, D. Wellemans, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 avril 2004, vol. 427, fol. 53, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mai 2004.

U. Tholl.

(038982.3/232/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

DSW A.G., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
H. R. Luxemburg B 91.783.

Im Jahre zweitausendvier, am dritten Mai.
Vor Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der anonymen Gesellschaft DSW AG, mit Sitz zu L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Fernand Unsen, im Amtssitz zu Diekirch am 13. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 174 vom 19. Februar 2003.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Reiner Weiand, Umweltingenieur, wohnhaft zu D-66793 Saarwellingen, Krepplstrasse 81.

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Ingo Erb, conseiller fiscal, wohnhaft zu D-66693 Mettlach, Goetheweg 13.

Der Vorsitzende bestellt zum Stimmzähler Sabine Johannes, Immobilienkauffrau, Ehegattin von Reiner Weiand, D-66793 Saarwellingen, Krepplstrasse 81.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von Diekirch nach Schengen,
2. Abänderung des ersten Abschnitts von Artikel 2 der Statuten,
3. Festlegung der Adresse der Gesellschaft,
4. Abänderung des ersten Abschnitts von Artikel 4 der Statuten,
5. Annahme des Rücktritts von Théo Laubach als Verwaltungsratsmitglied,
6. Annahme des Rücktritts des Kommissars,
7. Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes,
8. Ernennung eines neuen Kommissars,
9. Festlegung der Dauer des Mandats des Präsidenten des Verwaltungsrates,
10. Ernennung des Unterschriftsberechtigten.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Diekirch nach Schengen zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Abschnitt von Artikel 2 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

«**Art. 2. Erster Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.»

Dritter Beschluß

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-5445 Schengen, 47, route du Vin festgelegt.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Abschnitt von Artikel 4 der Statuten abzuändern und gibt ihm fortan folgenden Wortlaut:

«**Art. 4. Erster Abschnitt.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel, die Vermittlung sowie die Deponierung, die Reaktivierung und Kompostierung von allen Arten von Abfällen sowie jede Art von Tätigkeit die mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammen hängt oder denselben fördert.»

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Théo Laubach, Transportunternehmer, wohnhaft in Diekirch als Verwaltungsratsmitglied an und erteilt ihm Entlast.

Sechster Beschluß

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Kommissars der Gesellschaft, die anonyme Gesellschaft EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., mit Sitz in L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne an und erteilt ihm Entlast.

Siebter Beschluß

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied für die Dauer von sechs Jahren wird ernannt:
Ingo Erb, conseiller fiscal, wohnhaft zu D-66693 Mettlach, Goetheweg 13.

Achter Beschluß

Zum neuen Kommissar für die Dauer von sechs Jahren wird ernannt:

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE, S.à r.l., mit Sitz zu L-5447 Schwebsingen, 2, rue de la Moselle.

Neunter Beschluß

Die Generalversammlung bestätigt Reiner Weiland, Umwelttechniker, wohnhaft zu D-66793 Saarwellingen, Krepplstrasse 81 in seinem Amt als Präsident des Verwaltungsrates und legt die Dauer seines Mandates auf unbestimmte Zeit fest.

Zehnter Beschluß

Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird durch die Unterschrift des Präsidenten des Verwaltungsrates.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: R. Weiland, S. Johannes, I. Erb.

Enregistré à Remich, le 7 mai 2004, vol. 467, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 mai 2004.

R. Arrensdorff.

(038899.3/218/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

DSW A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 91.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 mai 2004.

R. Arrensdorff.

(038902.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

AMYDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 2, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 93.281.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Norbert Schmit, artiste-décorateur indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 1966, demeurant à L-9633 Baschleiden, 23, rue Principale.

2.- Madame Tatiana Wirthor, indépendante, née à Luxembourg, le 10 juillet 1969, demeurant à L-6140 Junglinster, 45, rue du Village.

3.- Monsieur Marc Kleer, ouvrier, né à Luxembourg, le 13 février 1966, demeurant à L-6182 Gonderange, 4, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée AMYDA, S.à r.l., avec siège social à L-6162 Bourglinster, 2, rue de l'Ecole, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 93.281), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 2003, été publié au Mémorial C numéro 570 du 24 mai 2003;

- Que les comparants sub 1) et 2) sont les seuls associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ils ont pris, à l'unanimité, sur ordre de jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Norbert Schmit, préqualifié, cède par les présentes:

- quarante-neuf (49) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Marc Kleer, préqualifié, qui accepte, au prix de sept mille trois cent cinquante euros (7.350,- EUR);

- trente et une (31) qu'il détient dans la prédite société à Madame Tatiana Wirthor, préqualifiée, qui accepte, au prix de quatre mille six cent cinquante euros (4.650,- EUR).

Monsieur Schmit déclare avoir reçu les montants en question pour lesquels il donne quittance.

Les cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée sur les sociétés du 10 août 1915.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite de la cession de parts sociales ci-avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Marc Kleer, ouvrier, demeurant à L-6182 Gonderange, 4, route de Luxembourg, quarante-neuf parts sociales | 49 |
| 2.- Madame Tatiana Wirthor, indépendante, demeurant à L-6140 Junglinster, 45, rue du Village, cinquante et une parts sociales | 51 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Norbert Schmit comme gérant de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme à l'unanimité Madame Tatiana Wirthor, indépendante, née à Luxembourg, le 10 juillet 1969, demeurant à L-6140 Junglinster, 45, rue du Village, ici présente et ce acceptant, comme gérante, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de mille cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Schmit, M. Kleer, T. Wirthor, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mai 2004, vol. 526, fol. 89, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mai 2004.

Signature.

(038616.3/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

HIGH-TECH CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 85.249.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 588 du 16 avril 2002,

dont le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 28 avril 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2004, volume 896, folio 98 case 2,

que la société anonyme dénommée HIGH-TECH CONSTRUCTIONS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 85.249,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme, délivré à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2004.

F. Kessler.

(038944.3/219/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE LB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 100.708.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the seventh of May.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

LB I GROUP INC., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Center-ville Road, Suite 400, City of Wilmington 19808, County of New Castle, U.S.A., registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 0789249,

here duly represented by Marc Meyers, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York (U.S.A.), on 5th May, 2004.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Art. 1. Name - Duration

There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE LB, S.à r.l. (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 2. Corporate object

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Registered office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each, all fully subscribed and fully paid up.

The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 6. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 7. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 8. Management

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

Art. 9. Meetings of the board of managers

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager upon giving at least two days' prior notice, at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall among others meet for taking any decision resulting in the Company incurring a liability or making an investment exceeding EUR 10,000.-.

The board of managers shall, before taking any decision resulting in the Company making an investment exceeding EUR 10,000.- seek advice from an investment adviser appointed by the shareholders.

The convening notice shall be given in writing, whether in original, by facsimile, or such other telecommunication means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may request that the board of managers consider the appointment of a person designated by the shareholders as observer with the right to attend, either physically or by telephone, video conference call or any other similar means of communication, the meetings of the board of managers, and to participate in the discussions, but not to vote upon any resolutions submitted to the board of managers. The agenda of each meeting of the board of managers shall be sent to the shareholders at least 5 days prior to the meeting, or as soon as reasonably practicable.

The resolutions of the managers can, instead of being passed at a meeting of the board of managers, be passed in writing with the unanimous consent of the managers. In this case, each manager and the shareholders shall be sent an explicit draft of the resolutions to be passed. The managers shall vote in writing on one or several counterparts which collectively will constitute the resolutions.

Art. 10. Representation - Authorised signatures

In dealings with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. General meetings of shareholders

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

Notwithstanding the above, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 13. Financial year

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year starts today and ends on 31st December, 2004.

Art. 14. Financial statements

Each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders; and
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

In case of winding up the Company, liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 17. Application of the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by LB I GROUP INC., as aforementioned.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about one thousand six hundred euro (1,600.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed for an undetermined period of time as managers of the Company:
 - Petra Dunselman, company director, born on 6 April 1965, in Amsterdam (the Netherlands), residing at 29, rue de Helpert, L-7418 Buschdorf;
 - Jean Lemaire, company director and banking consultant, born in Bastogne (Belgium) on 10 July 1953, residing at 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
- 2) The address of the registered office is established at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

LB I GROUP INC., une société constituée sous les lois de Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington 19808, County of New Castle, U.S.A., enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 0789249,

ici représentée par Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York (Etats-Unis), le 5 mai 2004.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire ainsi que par le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu' elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Nom - Durée

Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE LB, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de la faillite ou de la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés.

Art. 2. Objet social

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds pour créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs, et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, et se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions sur la propriété immobilière ou mobilière que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 6. Cession de parts sociales

Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition de remplir les exigences de l'article 189 de la Loi.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 8. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance

Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation de tout gérant, notifiée au moins deux jours avant la réunion, au lieu indiqué dans la convocation. Le conseil de gérance se réunit entre autres pour les décisions résultant en ce que la Société contracte une dette ou effectue un investissement excédant EUR 10.000,-.

Le conseil de gérance devra, avant toute décision résultant en ce que la Société effectue un investissement excédant EUR 10.000,- prendre avis auprès d'un conseiller en investissement désigné par les associés.

La convocation peut être envoyée par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication de nature à prouver la convocation. Une telle convocation n'est pas requise lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et déclarent qu'ils ont dûment été informés et qu'ils ont pris entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion donné par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication. Il peut être renoncé à la procédure de convocation avec l'accord unanime de chaque membre du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence téléphonique ou par tous autres moyens similaires ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens est considérée équivalente à une participation en personne à la réunion.

Les actionnaires peuvent demander que le conseil de gérance considère la nomination d'une personne désignée par les actionnaires comme observateur ayant droit de participer, ou bien physiquement ou par téléphone, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire, aux réunions du conseil de gérance et de participer aux discussions, mais dépourvue de tout droit de vote sur les résolutions soumises au conseil de gérance. L'ordre du jour de toute réunion du conseil de gérance devra être communiqué aux actionnaires au moins 5 jours avant la réunion ou aussitôt que raisonnablement faisable.

Les décisions des gérants peuvent, au lieu d'être prises lors d'une réunion du conseil de gérance, être prises par écrit réunissant l'unanimité des consentements des gérants. Dans ce cas, chaque gérant et les actionnaires devront recevoir un projet explicite des décisions à prendre. Les gérants devront voter par écrit sur un ou plusieurs documents qui tous ensemble formeront les décisions.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. Assemblées générales des associés

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 13. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Art. 14. Comptes sociaux

Chaque année les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Affectation des bénéfices

Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes, et
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Application de la Loi

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par LB I GROUP INC., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cent euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée en tant que gérants de la Société:

- Petra Dunselman, administrateur de société, née le 6 avril 1965, à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à 29, rue de Helpert, L-7418 Buschdorf;
- Jean Lemaire, administrateur de société et consultant bancaire, né le 10 juillet 1953, à Bastogne (Belgique), demeurant à 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social de la Société est établie à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Meyers, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2004, vol. 898, fol. 5, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2004.

B. Moutrier.

(039059.3/272/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

WATERVIEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, rue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 85.124.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2004

L'assemblée générale de la Société tenue le 10 mai 2004 a décidé de nommer Monsieur Martin L. Lewis, résidant à 63 HS Michelangelostr., 1667 BV, Amsterdam, les Pays-Bas,

aux fonctions de gérant de la société avec effet au 1^{er} juin 2004. Le mandat de gérant de Martin L. Lewis est alloué pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039604.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

SERFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 17, place de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 100.762.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Serge Frank, agent général d'assurances, né le 1^{er} janvier 1954 à Luxembourg, demeurant à L-3235 Bettembourg, 40, rue de la Ferme;

2.- Monsieur Frank Mack, inspecteur d'assurances, né le 9 novembre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SERFRALUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances, par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Serge Frank, agent général d'assurances, né le 1^{er} janvier 1954 à Luxembourg, demeurant à L-3235 Bettembourg, 40, rue de la Ferme, cinquante parts sociales, 50

2.- par Monsieur Frank Mack, inspecteur d'assurances, né le 9 novembre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce, cinquante parts sociales, 50

Total: cent parts sociales, 100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant le même agrément.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3590 Dudelange, 17, place de l'Hôtel de Ville.
- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Serge Frank, préqualifié; et
- Monsieur Frank Mack, préqualifié.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Frank, F. Mack, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, vol. 143S, fol. 52, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 mai 2004.

T. Metzler.

(039437.3/222/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**REALTY BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme,
(anc. GLOBAL ASSOCIATES IMMOBILIERE S.A.).**

Siège social: L-4499 Limpach, 12, rue du Ruisseau.
R. C. Luxembourg B 88.565.

L'an deux mille quatre, le quatre mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL ASSOCIATES IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-3358 Leudelange, 13, rue du Lavoir, inscrite au R. C. sous le numéro B 88.565, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1446 du 7 octobre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1170 du 7 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mathias Von Der Decken, employé privé, demeurant à Limpach,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Berns, agent immobilier, demeurant à Athus (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- a) Changement de la dénomination de la société de GLOBAL ASSOCIATES IMMOBILIERE S.A. en REALTY BUSINESS CENTER S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;
- b) Transfert du siège social de L-3358 Leudelange, 13, rue du Lavoir, à L-4499 Limpach, 12, rue du Ruisseau, et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts;
- c) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers, ainsi que toutes opérations de financement.

Elle pourra ériger toutes constructions pour son compte ou pour compte de tiers, en tant que maître de l'ouvrage ou entrepreneur général, et effectuer, éventuellement aux biens immobiliers, des transformations et mises en valeur; acheter tous matériaux, signer tous contrats d'entreprises qui seraient nécessaires; réaliser toutes opérations nécessaires ou simplement utiles à la gérance d'immeubles.

Elle peut acheter, exploiter et construire tant pour elle-même que pour des tiers, par location ou autrement, tous parkings, garages, station-service et d'entretien.

La société a en outre pour objet la conception, l'invention, la fabrication, la construction, l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, la distribution, l'entretien, l'exploitation tant en nom propre qu'en qualité d'agent, de commissionnaire ou de courtier de tout bien immobilier accessoire aux biens immobiliers visés au premier alinéa.

La société peut réaliser son objet en tous lieux, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Elle peut faire, tant pour elle-même que pour compte de tiers, tous actes et opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social, ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation, notamment sans que la désignation soit limitative; prêter, emprunter, hypothéquer, acquérir ou céder tous brevets, patentes, licences, marques; s'intéresser par voie d'apport, de cession, de souscription, de participation, de fusion, d'achat d'actions ou autres valeurs, ou par toutes autres voies dans toutes sociétés, entreprises ou associations existantes ou à créer, dont l'objet est identique, analogue, similaire ou connexe à tout ou partie de celui de la présente société, exercer la gérance d'autres sociétés.

La société pourra prendre des participations sous n'importe quelle forme dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dès lors que ces sociétés poursuivent un objet qui soit semblable à celui de la société ou dès lors que cette prise de participation soit utile à la réalisation et à la prolongation de l'objet même de la société.

La société peut exercer ces activités aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut encore ouvrir des succursales ou des bureaux de représentation dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger»;

d) Acceptation de la démission de Madame Evelyne Greisch comme administrateur et administrateur-délégué et décharge lui est donnée de ses fonctions;

e) Nomination de Monsieur Jacques Berns comme nouvel administrateur et administrateur-délégué et détermination de la durée de ses mandats.

f) Libération entière des cent (100) actions existantes par un versement en espèces de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-).

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de GLOBAL ASSOCIATES IMMOBILIERE S.A. en REALTY BUSINESS CENTER S.A.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination REALTY BUSINESS CENTER S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3358 Leudelange, 13, rue du Lavoir, à L-4499 Limpach, 12, rue du Ruisseau.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.**

Le siège social est établi à Limpach.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers, ainsi que toutes opérations de financement.

Elle pourra ériger toutes constructions pour son compte ou pour compte de tiers, en tant que maître de l'ouvrage ou entrepreneur général, et effectuer, éventuellement aux biens immobiliers, des transformations et mises en valeur; acheter tous matériaux, signer tous contrats d'entreprises qui seraient nécessaires; réaliser toutes opérations nécessaires ou simplement utiles à la gérance d'immeubles.

Elle peut acheter, exploiter et construire tant pour elle-même que pour des tiers, par location ou autrement, tous parkings, garages, station-service et d'entretien.

La société a en outre pour objet la conception, l'invention, la fabrication, la construction, l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, la distribution, l'entretien, l'exploitation tant en nom propre qu'en qualité d'agent, de commissionnaire ou de courtier de tout bien immobilier accessoire aux biens immobiliers visés au premier alinéa.

La société peut réaliser son objet en tous lieux, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Elle peut faire, tant pour elle-même que pour compte de tiers, tous actes et opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social, ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation, notamment sans que la désignation soit limitative; prêter, emprunter, hypothéquer, acquérir ou céder tous brevets, patentes, licences, marques; s'intéresser par voie d'apport, de cession, de souscription, de participation, de fusion, d'achat d'actions ou autres valeurs, ou par toutes autres voies dans toutes sociétés, entreprises ou associations existantes ou à créer, dont l'objet est identique, analogue, similaire ou connexe à tout ou partie de celui de la présente société, exercer la gérance d'autres sociétés.

La société pourra prendre des participations sous n'importe quelle forme dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dès lors que ces sociétés poursuivent un objet qui soit semblable à celui de la société ou dès lors que cette prise de participation soit utile à la réalisation et à la prolongation de l'objet même de la société.

La société peut exercer ces activités aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut encore ouvrir des succursales ou des bureaux de représentation dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Evelyne Greisch comme administrateur et administrateur-délégué de la société et lui donne décharge de ses fonctions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur et administrateur-délégué Monsieur Jacques Berns, agent immobilier, né à Messancy (Belgique) le 16 mars 1968, demeurant à B-6791 Athus, 4, avenue de Luxembourg.

Ses mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Sixième résolution

L'assemblée décide de libérer entièrement les cent (100) actions existantes par un versement en espèces de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-), montant qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les actionnaires au fait qu'avant toute activité commerciale de la prédite société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Von der Decken, P. Pierrard, J. Berns, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 mai 2004, vol. 429, fol. 53, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 mai 2004.

A. Weber.

(039751.3/236/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

REALTY BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4499 Limpach, 12, rue du Ruisseau.

R. C. Luxembourg B 88.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(039752.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

VIENNOISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 30.877.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Signature

Administrateur

(039339.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

EXETER INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 31.362.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039586.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

WIMEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.127.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 mai 2004

1. Les mandats de Maître Albert Wildgen, Maître François Brouxel, et de Maître Pierre Metzler aux postes d'administrateur de la Société ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

2. Le mandat du commissaire aux comptes de Madame Alba Scherer, demeurant à Dudelange, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039606.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 42.020.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039640.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 42.020.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2004

L'assemblée générale des actionnaires de NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND (la «Société») tenue le 28 avril 2004 a décidé:

- La décharge des administrateurs;

- La réélection de Monsieur Pierre-Marie de Maisonneuve, Monsieur James M. Brown, Monsieur William Bannister-Parker, Monsieur Koenraad Foulon, et Monsieur Lam Nguyen-Phuong en tant qu'administrateurs de la Société et le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND

Au nom et pour le compte de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

S. O'Brien

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039644.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

DEPOSITAIRE REDING JOHNY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8538 Hovelange, 14, rue Kneppchen.
R. C. Luxembourg B 68.153.

L'an deux mille quatre, le quatre mai.
Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur John Reding, commerçant, demeurant à L-8410 Steinfort, 87, route d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a) la société à responsabilité limitée unipersonnelle DEPOSITAIRE REDING JOHNY, S.à r.l., avec siège social à L-7473 Schoenfels, 2, rue du Village, a été constituée sous la dénomination de BOISSONS WEIRICH, S.à r.l., aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 243 du 8 avril 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 février 2003, publié au Mémorial C numéro 316 du 25 mars 2003,

b) le capital social s'élève à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées par le comparant.

Sur ce:

Le comparant, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution suivante:

Unique résolution

Il décide de transférer le siège social de Schoenfels à L-8538 Hovelange, 14, rue Kneppchen.

En conséquence, l'article quatre des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Hovelange.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante (EUR 750,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: J. Reding, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 6 mai 2004, vol. 427, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2004.

U. Tholl.

(038905.3/232/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

DEPOSITAIRE REDING JOHNY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8538 Hovelange, 14, rue Kneppchen.
R. C. Luxembourg B 68.153.

Statuts coordonnés suivant acte du 4 mai 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(038906.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

CODITEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Luxembourg, Zone Industrielle de Bredewues.
R. C. Luxembourg B 9.701.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 30 mai 2003

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a renouvelé le mandat de Monsieur Michel Schmitz, administrateur de sociétés, né le 27 juin 1923 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1259 Luxembourg, Zone Industrielle de Bredewues, pour une durée de six ans.

Par conséquent, le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Schmitz prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039608.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

MARQUES DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 52, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 97.719.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée MARQUES DISTRIBUTION, S.à r.l., avec siège à L-6310 Beaufort, 52, Grand-rue, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 novembre 2003, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 97.719.

A comparu Madame Véronique Baraton, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en sa qualité de mandataire des deux associés de la société, savoir:

- Monsieur Joaquim Marques Da Silva, boulanger, né le 6 février 1963 à Canas de Sabugosa (Portugal), demeurant à L-6310 Beaufort, 52, Grand-rue, et

- Madame Maria Fatima Simoes, vendeuse, née le 18 décembre 1971 à Luxembourg, demeurant à L-6310 Beaufort, 52, Grand-rue, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Après avoir renoncé à toutes formes de convocations supplémentaires, la comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Objet social

L'objet social est modifié de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Alinéa 1^{er}. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'articles de boulangerie-pâtisserie ainsi que d'articles d'épicerie et d'accessoires.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays de tout ce qui précède, la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 23 avril 2004, vol. 429, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12 mai 2004.

C. Mines.

(038913.3/225/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

MARQUES DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 52, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 97.719.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 19 avril 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12 mai 2004.

Signature.

(038915.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

GROUPE KRIMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8086 Bertrange, 78/B70, Cité Am Wenkel.
R. C. Luxembourg B 84.470.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Bertrange le 22 février 2004 que les mandats des administrateurs:

- Marc Roef
- Christel Detremmerie
- M.S.A. SERVICES INC.

et du Commissaire aux Comptes, la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. ont été reconduits pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039724.3/607/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

MATTERHORN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.280.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 107 du 6 mars 1993,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 19 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 286 du 12 juin 1996,

dont le capital a été converti en euros et augmenté aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé, en date du 17 août 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 383 du 25 mai 2001,

dont le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 4 mai 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2004, volume 898, folio 1 case 8, que la société anonyme dénommée MATTERHORN S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 42.280,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme, délivré à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2004.

F. Kessler.

(038947.3/219/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

CAPITAL ITALIA S.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 8.458.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039651.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

CAPITAL ITALIA S.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 8.458.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2004

L'assemblée générale des actionnaires de CAPITAL ITALIA S.A. (la «Société») tenue le 30 mars 2004 a décidé:

- La décharge des administrateurs;

- La réélection de Madame Nilly Sikorsky, Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Monsieur Dani Schaumann, Monsieur Mark A. Brett, Monsieur Dario Frigerio, Monsieur Stephen Gosztony, Monsieur Attilio Molendi, Monsieur Giordano Lombardo et Monsieur Luis Freitas de Oliveira en tant qu'administrateurs de la Société pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en mars 2005;

- Le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises pour l'année du 1^{er} janvier 2004 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour CAPITAL ITALIA S.A.

Au nom et pour le compte de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

S. O'Brien

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039655.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

GeMoBa, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-7463 Pettingen, 8, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 100.725.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq mai.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Marco Gelhausen, serrurier, demeurant à L-7463 Pettingen, 3, rue du Roost.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de GeMoBa.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Pettingen.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, le commerce de trains miniatures.

De plus, elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à dix-sept mille (EUR 17.000,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent soixante-dix (EUR 170,-) euros, entièrement souscrites et libérées par un apport en nature consistant en une voiture Honda Accord.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Marco Gelhausen.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale:

1) se désigne comme gérant unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances,

2) déclare que l'adresse de la société est fixée à L-7463 Pettingen, 8, rue du Château.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gelhausen, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 7 mai 2004, vol. 427, fol. 63, case 3. – Reçu 170 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2004.

U. Tholl.

(039126.3/232/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

NEOFACTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.044.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 mai 2004.

Signature.

(039637.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

CAPITAL INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 8.833.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039648.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

RTL PLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 22.092.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions unanimes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 13 avril 2004, que:

L'Assemblée Générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Thomas Rabe, Christian Hauptmann et Eric Ambrosi, pour une durée se terminant à la date de prise d'effet de la fusion-absorption par CLT-UFA S.A.

L'Assemblée Générale décide de proroger le mandat comme commissaire aux comptes de KPMG AUDIT, pour une durée se terminant à la date de prise d'effet de la fusion-absorption par CLT-UFA S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039923.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

GAIJIN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 79.339.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02548, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039680.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

GAIJIN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 79.339.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02545, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039679.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

GAIJIN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 79.339.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02543, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039672.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

INTERNATIONAL STRATEGY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 100.769.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, ayant son siège social au Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar, ici représentée par Monsieur Reno Tonelli, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 7 avril 2004.
2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
3. Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

La susdite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL STRATEGY CORPORATION S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par 350.000 (trois cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 avril 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.200 (trois mille deux cents) actions ont été souscrites comme suit par:

| <i>Souscripteurs</i> | <i>Nombre d'actions</i> | <i>Montant souscrit et libéré en EUR</i> |
|---------------------------------------|-------------------------|--|
| 1. FIDCORP LIMITED, prédésignée | 3.198 | 31.980,- |
| 2. John Seil, prénommé | 1 | 10,- |
| 3. Reno Tonelli, prénommé | 1 | 10,- |
| Totaux | 3.200 | 32.000,- |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur Reno Tonelli, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Thierry Fleming, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Tonelli, J. Seil, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, vol. 143S, fol. 27, case 4. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

J. Delvaux.

(039479.3/208/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

NEONLINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.550.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 mai 2004.

Signature.

(039653.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

NBG LUXFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.726.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(039702.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

NBG SYNESIS FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.727.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(039706.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

AMI CONSULT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 79.527.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01108, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039681.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

BANESFONDO INTERNACIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.067.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour BANESFONDO INTERNACIONAL

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

(039708.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

TEAHUPOO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 mai 2004.

T. Metzler.

(039656.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

LEXSIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3224 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 2.
R. C. Luxembourg B 66.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 mai 2004.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(039660.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

PAXTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6976 Oberanven, 10, rue du Coin.
R. C. Luxembourg B 24.238.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 avril 2004, réf. DSO-AP00150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PAXTON, S.à r.l.

Signature

(039698.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

PERI TRADING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 112, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 23.843.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 30 avril 2004, réf. DSO-AP00156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PERI TRADING COMPANY, S.à r.l.

Signature

(039700.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

AM BANN 4 SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 81.605.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

AM BANN 4 SOCIETE IMMOBILIERE S.A.

Signatures

Administrateurs

(039712.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

GESTLB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GESTLB S.à r.l., GESTION ET SERVICES LOUIS BOUVY, S.à r.l.).
 Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 45.062.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept avril.
 Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Louis Bouvy, indépendant, né à Toulouse (France) le 29 septembre 1944, demeurant à L-4907 Bascharage, 17, rue Jean Nicolas Schumacher, détenteur de sept cent cinquante (750) parts sociales.
- 2.- Madame Myriam Bouvy, fiscaliste, née à Luxembourg le 29 août 1967, demeurant à L-6140 Junglinster, 21, rue du Village, détentrice de deux cent cinquante (250) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée GESTION ET SERVICES LOUIS BOUVY, S.à r.l., en abrégé GESTLB, S.à r.l., avec siège social à L-4907 Bascharage, 17, rue Jean Nicolas Schumacher, inscrite au R. C. sous le numéro B 45.062, constituée sous la dénomination de R.T. GESTIONS, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, en date du 23 septembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 541 du 10 novembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Aloyse Biel, en date du 4 septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 587 du 18 novembre 1995 et suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 452 du 27 juin 2000, et le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé, en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1269 du 2 septembre 2002,

requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Cessions de parts sociales

a) Monsieur Louis Bouvy, préqualifié sub. 1, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ses sept cent cinquante (750) parts sociales qu'il détient de la prédite société GESTION ET SERVICES LOUIS BOUVY, S.à r.l., en abrégé GESTLB, S.à r.l., comme suit:

- cinq cents (500) parts sociales à Monsieur Michel Kayser, informaticien, né à Esch-sur-Alzette le 28 juin 1966, demeurant à L-6830 Berbourg, 2, am Wangert, ici présent et ce acceptant, moyennant le prix de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), montant que Monsieur Louis Bouvy, préqualifié, reconnaît avoir reçu de Monsieur Michel Kayser, préqualifié, à l'instant même, ce dont titre et quittance,
- et deux cent cinquante (250) parts sociales à Monsieur Frank Reiffer, employé privé, né à Luxembourg le 17 mai 1965, demeurant à L-4916 Bascharage, 32, rue G. Serrig, ici présent et ce acceptant, moyennant le prix de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), montant que Monsieur Louis Bouvy, préqualifié, reconnaît avoir reçu de Monsieur Frank Reiffer, préqualifié, à l'instant même, ce dont titre et quittance.

b) Madame Myriam Bouvy, préqualifiée sub. 2, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ses deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détient de la prédite société GESTION ET SERVICES LOUIS BOUVY, S.à r.l., en abrégé GESTLB, S.à r.l., à Monsieur Frank Reiffer, préqualifié, ici présent et ce acceptant, moyennant le prix de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), montant que Madame Myriam Bouvy, préqualifiée, reconnaît avoir reçu de Monsieur Frank Reiffer, préqualifié, à l'instant même, ce dont titre et quittance.

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Les cessionnaires participeront aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Après les prédites cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

| | |
|---|--------------|
| 1) Monsieur Michel Kayser, préqualifié, cinq cents parts sociales | 500 |
| 2) Monsieur Frank Reiffer, préqualifié, cinq cents parts sociales | 500 |
| Total: mille parts sociales | 1.000 |

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

II.- Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les seuls associés de la société à responsabilité limitée GESTION ET SERVICES LOUIS BOUVY, S.à r.l., en abrégé GESTLB, S.à r.l., savoir:

- a) Monsieur Michel Kayser, préqualifié,
 - b) Monsieur Frank Reiffer, préqualifié,
- ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de GESTION ET SERVICES LOUIS BOUVY, S.à r.l., en abrégé GESTLB, S.à r.l., en GESTLB, S.à r.l.

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de GESTLB, S.à r.l.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4907 Bascharage, 17, rue Jean Nicolas Schumacher, à L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Louis Bouvy, préqualifié, comme gérant de la société et lui donnent décharge de sa fonction.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Madame Daniele Hermes, employée privée, née à Luxembourg le 3 octobre 1966, demeurant à L-4916 Bascharage, 32, rue G. Serrig, comme gérante de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Bouvy, M. Bouvy, M. Kayser, F. Reiffer, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 7 mai 2004, vol. 429, fol. 51, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 mai 2004.

A. Weber.

(039750.3/236/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

E.L. TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8323 Olm, 26A, avenue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 91.537.

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Roger Santioni, indépendant, né à Beggen le 9 mai 1950, demeurant à L-4921 Hautcharage, 3, rue de l'Ecole,

détenteur de quatre-vingt-dix (90) parts sociales;

2) Monsieur Gustave Dall'o, retraité, né à Luxembourg le 18 avril 1947, demeurant à L-3583 Dudelange, 4, rue des Chaudronniers,

détenteur de dix (10) parts sociales,

tous les deux ici représentés par Madame Monique Sand, employée privée, demeurant à Dudelange,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 20 avril 2004, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant et agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée E.L. TRANSPORTS, S.à r.l., avec siège social à L-4921 Hautcharage, 3, rue de l'Ecole, inscrite au R.C. sous le numéro B 91.537, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 janvier 2003, publié au Mémorial C, numéro 257 du 11 mars 2003,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société de L-4921 Hautcharage, 3, rue de l'Ecole, à L-8323 Olm, 26A, avenue Grand-Duc Jean.

En conséquence, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Premier alinéa.

Le siège de la société est établi à Olm; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Frais

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société en raison des présentes, est évalué approximativement à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Sand, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 mai 2004, vol. 429, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 mai 2004.

A. Weber.

(039743.3/236/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

E.L. TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8323 Olm, 26A, avenue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 91.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(039744.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

AM BANN 5 SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 81.606.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

AM BANN 5 SOCIETE IMMOBILIERE S.A.

Signatures

Administrateurs

(039714.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

M.K. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8086 Bertrange, 78/B70, Cité Am Wenkel.

R. C. Luxembourg B 83.740.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 mars 2004

Les mandats des administrateurs:

- Marc Roef
- Christel Detremmerie
- GROUPE KRIMAR S.A.

et du Commissaire aux Comptes, la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. sont reconduits pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039726.3/607/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

LUXAIR FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 14.764.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 mai 2004.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(039727.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

BELTRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.240.

L'an deux mille quatre, le cinq mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BELTRAME INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C. Luxembourg section B numéro 21.240,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 janvier 1984, 12 octobre 1995, publié au Mémorial C de 1994, page 2.594.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'une assemblée sous seing privée tenue en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 34.197.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Pietro Feller employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Laure Roussel employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la société n'a pas émis d'obligations.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres, soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même.

Se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur nouvelle suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres, soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même.

Se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Feller, Ch. Velle, L. Roussel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 49, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

J. Delvaux.

(040381.3/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

HEROCA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 56, rue des Remparts.

L'an deux mille quatre, le treize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société HEROCA S.C.I., une société civile immobilière, établie et ayant son siège social au 5, rue Hubert Clément, L-4064 Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte notarié du 15 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 477 du 22 septembre 1995.

L'assemblée se compose de trois (3) seuls et uniques associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Henri Penning, retraité, demeurant au 76, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette;
- 2.- Madame Carole Penning, épouse Fattori, styliste, demeurant au 27, rue Würth-Paquet, L-4350 Esch-sur-Alzette;
- 3.- Monsieur Romain Penning, typographe, demeurant au 56, rue des Remparts, L-4303 Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société en ajoutant un alinéa supplémentaire à l'article 3 des statuts qui sera conçu comme suit:

«**Art. 3. Deuxième alinéa.**

Elle pourra affecter ses immeubles en garantie au profit de ses associés ou de certains d'eux ou au profit de sociétés majoritairement détenues par ses associés ou par certains d'eux.»

Deuxième résolution

Les associés constatent que par suite du basculement à l'EURO, le capital social de la Société, de même que la comptabilité de la Société se trouvent désormais exprimés en Euros (EUR) et que par conséquent le capital social actuel de cent cinquante mille francs luxembourgeois (150.000,- LUF) se trouve converti au taux de conversion d'un Euro (1,- EUR) = quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF), en capital d'un montant de trois mille sept cent dix-huit Euros quarante cents (3.718,40 EUR).

Tous pouvoirs nécessaires sont conférés au comptable actuel, ou à la personne responsable de la comptabilité de la Société pour procéder aux différentes écritures comptables qui s'imposent, et notamment pour convertir tous les livres et documents de la Société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.**

Le capital social est fixé à trois mille sept cent dix-huit Euros quarante cents (3.718,40 EUR). Il est représenté par cent cinquante (150) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Henri Penning, comme gérant et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Est nommé nouveau gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Romain Penning, typographe, né le 26 avril 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 56, rue des Remparts, L-4303 Esch-sur-Alzette.

Cinquième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de l'adresse actuelle au 56, rue des Remparts, L-4303 Esch-sur-Alzette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Penning, C. Penning, R. Penning, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2004, vol. 885, fol. 42, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(039959.3/239/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

HEROCA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 56, rue des Remparts.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(039960.3/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

EFOAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 94.256.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 mai 2004.

Signature.

(039722.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

EFOAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 94.256.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 avril 2004

ad. 6. L'Assemblée générale proroge le mandat du commissaire aux comptes de Madame Fabienne Bozet pour un terme de six ans, prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2010, statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour extrait conforme

M. Kuhn / A. Laux

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039721.3/571/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

CARL'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1459 Luxembourg, 8, ancienne Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 55.191.

Il résulte de trois courriers adressés au siège social de CARL'S S.A. en date du 5 mai 2004 que les Administrateurs:

- ST THOMAS ASSET MANAGEMENT LTD

- EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A.

et le Commissaire aux Comptes, EUROPEAN AUDIT, S.à r.l.

ont démissionné de leur mandat respectif avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039735.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

TRIKI-FEKI-CHERIF-EBBABA, Société en nom collectif,
(anc. AZAIZ-FEKI-CHERIF-EBBABA, S.e.n.c.).
Enseigne commerciale: MCS INTERNATIONAL, S.e.n.c.
 Siège social: L-9206 Diekirch, 20A, Bamertall.
 R. C. Luxembourg B 97.763.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Sont présents:

- 1.- Monsieur Azaiz Abdelkerim, directeur maritime, né le 28.10.1951
 Résidant en Mauritanie, 40/137P-ZI Teyarett, Nouakchott
- 2.- Madame Feki Leila, directeur de société, née le 07.09.1948
 Résidant en Mauritanie, 40/137P-ZI Teyarett, Nouakchott
- 3.- Monsieur Cherif Mohammed, directeur de société, né le 25.01.1968
 Résidant en Mauritanie, 40/137P-ZI Teyarett, Nouakchott
- 4.- Monsieur Ould Ebbabe Moctar, directeur de société, né le 19.08.1960
 Résidant en Mauritanie, 40/137P-ZI Teyarett, Nouakchott

Décisions prises

Modification des articles suivants:

Art. 2. La raison sociale de la société est la restauration offshore-onshore, ravitaillement maritime (bateaux plates-formes), représentation, hébergement, négoce international et divers services.

Elle pourra aussi négocier tous types de négoce à effectuer par elle-même ou par des Tiers.

Elle pourra faire toutes les transactions immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui pourraient favoriser son développement.

Art. 3. La société prendra comme dénomination Société en nom collectif TRIKI-FEKI-CHERIF-EBBABA agissant sous l'enseigne commerciale MCS INTERNATIONAL, S.e.n.c.

Souscription du capital

| | |
|--|-----------|
| 1.- Monsieur Triki Lofti, né le 26.09.1955 | 25 parts |
| 2.- Madame Feki Leila, née le 07.09.1948. | 25 parts |
| 3.- Monsieur Cherif Mohammed, né le 12.02.1968. | 25 parts |
| 4.- Monsieur Ould Ebbabe El Moctar, né le 19.08.1960 | 25 parts |
| Total: cent parts sociales | 100 parts |

Fait en date du 5 mai 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03010. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040137.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

LN HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. TRENCH LN HOLDINGS S.A.).

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 93.810.

In the year two thousand and four, on the seventh of May.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TRENCH LN HOLDINGS S.A., a société anonyme having its registered office at 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

constituted by a deed of the undersigned notary, on 9th of May 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 676, on June 27th, 2003 (hereinafter referred to as the «Corporation»), and the articles of incorporation were modified by a deed of the undersigned notary on March 26, not yet published in the Mémorial C

The meeting was presided by Miss Vanessa Collard, juriste, Luxembourg, 20, avenue Monterey, who appointed as secretary Mr Gianpiero Saggi, employee, Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The meeting elected as scrutineer Miss Vanessa Collard.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company from TRENCH LN HOLDINGS S.A. to LN HOLDINGS S.A. and subsequent amendment of the provisions of the article 1 of the article of associations which reads as follow:

«There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of LN HOLDINGS S.A.»

2. Miscellaneous;

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the

represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting unanimously resolves to change the corporate name of the company from TRENCH LN HOLDINGS S.A. to LN HOLDINGS S.A.

Second resolution

In order to adapt the Articles of Incorporation to the resolution adopted during this meeting, the general meeting of shareholders decides to amend of Article 1 of the by-laws which henceforth will read as follows:

«Art. 1. Form, name

There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of LN HOLDINGS S.A.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is valued approximately to EUR 875.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept mai.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRENCH LN HOLDINGS S.A., avec siège social au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

constituée par acte du notaire instrumentant en date du 9 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 676 en date du 27 juin 2003 (ci-après «la Société»), et les statuts ont été modifiés par acte notaire soussigné en date du 26 mars 2004, en voie de publication au Mémorial C

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Vanessa Collard, juriste, Luxembourg, 20, avenue Monterey, qui désigne comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, employé privé, Luxembourg, 29, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Vanessa Collard, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de TRENCH LN HOLDINGS S.A. en LN HOLDINGS S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de LN HOLDINGS S.A.»

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de TRENCH LN HOLDINGS S.A. en LN HOLDINGS S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemble décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Forme, dénomination

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de LN HOLDINGS S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à environ EUR 875,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Collard, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, vol. 21CS, fol. 18, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

J. Delvaux.

(040382.3/208/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

LN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.810.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 7 mai 2004, actée sous le n° 270 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(040384.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

ASF PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.430.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 18 mars 2003 entre la société et la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

Pour ASF PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039788.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

EUROFUNDLUX, EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 82.461.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 26 avril 2004

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Stefano Pilastrri décidée par le Conseil d'Administration en sa réunion du 8 octobre 2003 et pour autant que de besoin confirme tous actes posés par Monsieur Stefano Pilastrri en cette qualité jusqu'à l'heure actuelle.

L'Assemblée Générale a nommé PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an, pour l'exercice 2004.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour EUROFUNDLUX, EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND, SICAV

CREDEM INTERNATIONAL (LUX) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039874.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**SOLOTER S.A., Société Anonyme,
(anc. TERRASSEMENTS SOLOTER).**

Siège social: L-4842 Rodange, 39-41, rue de la Terre Noire.
R. C. Luxembourg B 72.905.

L'an deux mil quatre, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TERRASSEMENTS SOLOTER, ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 72.905, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 24 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 26 janvier 2000, numéro 89.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 26 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 5 mars 2002, numéro 354.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christine Ney, employée privée, demeurant à Tiercelet (F).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de dénomination sociale en SOLOTER S.A.

2.- Transfert du siège social du 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 39-41, rue de la Terre Noire, L-4842 Rodange.

3.- Ajout à l'objet social

4.- Modification subséquente des articles 1, 2 et 4 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en SOLOTER S.A.

L'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOLOTER S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 39-41, rue de la Terre Noire, L-4842 Rodange.

L'article 2 (premier alinéa) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Rodange.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et donne à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de terrassements, d'excavation de terrains et de canalisations, et de location de machines.

La société a en outre pour objet le transport de marchandises tant au niveau national qu'international.

La société peut accomplir toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Esch, C. Ney, D. Reding, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 8, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2004.

P. Bettingen.

(040269.3/202/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

LUX-EURO-STOCKS (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 64.058.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-EURO-STOCKS (SICAV), ayant son siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 371 du 20 mai 1998.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Bettendorff, employé de banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Schu, employé de banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christiane Reinard-Schmit, employée de banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.- Que l'actif net total de la société est au 28 avril 2004 de cent soixante-seize millions trois cent soixante-quatorze mille six cent soixante-huit euros vingt cents (EUR 176.374.668,20), représenté par trois millions deux cent soixante-six mille deux cent quarante-sept (3.266.247) actions sans valeur nominale.

B.- Que la convocation des actionnaires a été faite:

- a) par des annonces publiées au journal «Luxemburger Wort» le 6 avril 2004 et le 16 avril 2004;
- b) par des publications faites au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 372 du 6 avril 2004 et numéro 405 du 16 avril 2004.

C.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

D.- Qu'il appert de cette liste de présence que cent quarante-deux mille deux cent vingt et une (142.221) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale ordinaire.

E.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.
- 2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003; affectation des résultats.
- 3) Donner quitus aux Administrateurs.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Nomination du Réviseur d'Entreprises.
- 6) Divers.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.

142.221 actions votant pour
0 action votant contre
0 abstention

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration:

Compartiment LUX-EURO-STOCKS 1:

| | |
|---|---------------------|
| Actif net au 31.12.2003: | 149.477.223,42 EUR |
| Résultat net réalisé au 31.12.2003: | - 10.840.831,12 EUR |

| | |
|--|---------------------|
| Résultat des opérations au 31.12.2003: | + 20.468.435,73 EUR |
|--|---------------------|

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividende.

Compartiment LUX-EURO-STOCKS TECDAX:

| | |
|---|---------------------|
| Actif net au 31.12.2003: | 15.721.357,38 EUR |
| Résultat net réalisé au 31.12.2003: | - 11.084.438,04 EUR |

| | |
|--|--------------------|
| Résultat des opérations au 31.12.2003: | + 5.445.376,70 EUR |
|--|--------------------|

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividende.

142.221 actions votant pour
0 action votant contre
0 abstention

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

142.221 actions votant pour
0 action votant contre
0 abstention

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2003, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission du président du Conseil d'Administration, Monsieur Raymond Kirsch, avec effet au 1^{er} février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Guy Queudeville en tant que nouvel administrateur à partir du 1^{er} février 2004. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que président du Conseil d'Administration et de la nomination de Monsieur Jean-Paul Kraus en tant que vice-président du Conseil d'Administration à partir du 1^{er} février 2004.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2005:

M. Jean-Claude Finck, président
M. Jean-Paul Kraus, vice-président
M. Michel Birel, administrateur
M. Gilbert Ernst, administrateur
M. Jean Habay, administrateur
M. Pit Hentgen, administrateur
M. Guy Queudeville, administrateur
M. Guy Rosseljong, administrateur
M. Alphonse Sinnes, administrateur
M. Armand Weis, administrateur

142.221 actions votant pour
0 action votant contre
0 abstention

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2005.

142.221 actions votant pour
0 action votant contre
0 abstention

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de EUR 33.915,00.

142.221 actions votant pour
0 action votant contre
0 abstention

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Zithe, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Bettendorff, P. Schu, C. Reinard-Schmit, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 mai 2004, vol. 429, fol. 52, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 mai 2004.

A. Weber.

(040278.3/236/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

LUX-EURO-STOCKS (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 64.058.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2003, enregistrés à Capellen, le 10 mai 2004, vol. 429, fol. 52, case 2, et à Luxembourg le 17 mai 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 mai 2004.

Pour la société

A. Weber

Le Notaire

(040280.3/236/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

M.K. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8086 Bertrange, 78/B70, Cité Am Wenkel.

R. C. Luxembourg B 83.740.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Signature.

(039758.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

M.K. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8086 Bertrange, 78/B70, Cité Am Wenkel.

R. C. Luxembourg B 83.740.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Signature.

(039756.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.
